

L'autorité administrative compétente pour délivrer la carte professionnelle est le préfet du département. Pour les candidats admis taxi, c'est la préfecture du département dans lequel ils souhaitent exercer qui est compétente. Pour les candidats admis VTC, c'est la préfecture de leur domicile.

LES CANDIDATS ADMIS à l'examen sont invités à se rapprocher de la Préfecture de l'Aveyron.

LES CANDIDATS NON ADMIS à l'examen gardent le bénéfice de l'admissibilité et peuvent se présenter 2 autres fois à l'épreuve d'admission sur une période d'un an. Ils doivent s'inscrire sur la plateforme numérique www.examentaxivtc.fr pour se présenter à l'examen.

LISTE DES CANDIDATS ADMIS – EXAMEN

des 11, 12, 13 et 14 Décembre 2018

N° de dossier	Prénom(s) Nom		Type (Taxi ou VTC)
52882	Hubert	BEAUGRAND	Taxi
35450	Naima	BOUCHELIL	Taxi
56772	Denis	BOUDET	Taxi
51881	Thibault	BOUTET	Taxi
16172	Laurent	BROS	Taxi
54822	Cyril	CABROL	Taxi
53056	Alexandre	CHARRIE	Taxi
57804	Mickael	COEURVEILLE	Taxi
54960	Alexis	COUNILLON	Taxi
56891	Ludovic	COURDESSES	Taxi
57280	Eloyse	COURTINE	Taxi
55462	Alexis	DEBRABANT	Taxi
52048	Johanna	DOMERGUE	Taxi
55227	Muriel	GIGOT	Taxi
59743	Aurelie	GINISTY	Taxi
48625	Nelly	HERIN	Taxi
54880	Aude	ILAQUI	Taxi
55913	Ingrid	JUGE	Taxi
52117	Veronique	LATTES	Taxi
55816	Marie	LAYRAC	Taxi
58182	Anthony	MARCIANO	Taxi
55547	Nadege	MARGUERITAT	Taxi
43615	Edwige	POMIE	Taxi
57848	Nicolas	POZOULS	Taxi
56865	Olivia	REY	Taxi
39243	Clement	SALVADOR	Taxi
54012	Valentin	THERON	Taxi
58917	Julien	TURLAN	Taxi
51920	Lea	VALIERES	Taxi
51592	Johann	VOGT	Taxi
	Statistiques relatives à l'examen d'admission		
	35 candidats inscrits		
	34 candidats présents		
	30 candidats admis : 88,25 % de réussite		
	Note moyenne à l'épreuve d'admission : 15,32		